



Règlement d'une succession

Par **Christine Malo**, le **07/02/2017** à **19:01**

Bonsoir,

Je viens vers vous afin d'obtenir des renseignements sur le règlement de la succession de mes parents.

Je suis la 8e enfant d'une famille recomposée (mon père était divorcé avec 6 enfants lorsqu'il a rencontré ma mère et avec ma mère il a eu mon frère aîné et moi)

Mon père est décédé en juillet 2009, un premier inventaire a été fait avec ouverture d'un compte bancaire en indivis (c'est l'argent qu'il y avait sur les comptes de mon père).

Ma mère est décédée en octobre 2016, un 2e inventaire a lieu fin février 2017.

Ils avaient également une maison et des champs en commun.

Ma question est de savoir le délai de règlement de la succession (partage) et touchera-t-on l'argent avant la vente de la maison ? Je demande cela car on m'a dit que je ne toucherai l'argent des comptes bancaires que lorsque la maison sera vendue et je trouve cela assez bizarre quand même !!!

Merci d'avance pour votre réponse

Bonne soirée